



LES POLITIQUES D'EMPLOI : Eléments de présentation des Emplois d'Avenir et des CUI-CAE

• **Les Emplois d'Avenir**

- Objectifs : Faciliter l'insertion et la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi
- Employeurs ciblés : principalement le secteur associatif
- Publics bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans, pas ou peu qualifiés (niveau V ou VI), issus de Zones Urbaines Sensibles ou de zones rurales à fort chômage des jeunes.
- Durée, nature du contrat de l'aide :
 - o De 1 à 3 ans avec la possibilité de prolonger l'aide si le jeune est engagé dans un processus de qualification
 - o Temps plein
 - o 75 % du coût de l'emploi
- CDD ou CDI
- Les engagements de l'employeur :
 - o Etre en capacité, notamment financière de maintenir l'activité pendant la durée de l'aide,
 - o Etre en capacité d'encadrer et d'intégrer le jeune salarié (via un tuteur),
 - o Etre en capacité de mettre en œuvre des actions de formation permettant de construire un véritable parcours d'insertion et de qualification et de mobiliser des financements dans ce sens,
 - o Envisager les conditions de pérennisation de l'emploi.

➤ Outil basé sur une logique d'insertion

• **Le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)**

- Objectifs : Faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
- Employeurs ciblés : les collectivités territoriales, les associations, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, les structures d'insertion par l'IAE (Insertion Activité Economique).
- Publics bénéficiaires : personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi (critères définis par arrêtés préfectoraux)
- Durée, nature du contrat et de l'aide :
 - o Moyenne de taux de prise en charge 60 à 70 % de prise en charge (arrêtés préfectoraux)
 - o 20 à 35 h hebdomadaire
 - o CDI ou CDD (minimum de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois).

➤ Outil basé sur une logique d'insertion

- **Le CAE- CNDS national**

Sur la base du CUI- CAE, le Ministère des Sports prévoit la création de 400 emplois CAE financés via le CNDS national et réservés aux Fédérations Sportives.

Ces 400 emplois CAE- CNDS ont vocation à être des postes fédéraux dont les missions s'articulent autour de l'animation d'un réseau « d'Emplois Avenir » ou des missions de coordination et de développement à destination exclusivement de structures fédérales ayant un rayonnement régional.

Nécessité pour les Fédérations Sportives désireuses de bénéficier de ce type d'emplois de signer un « accord-cadre » avec le Ministère des Sports.